



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2023

Présents : Mmes Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Stéphanie GAUTIER
M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES

Procuration : Mme Anne-Marie ANTERRIEU a donné procuration à Mme Hélène DEVILLER
Mme Sophie LAUX-ROBERT a donné procuration à M. Aurélien DALOZ
Mme Jocelyne PY a donné procuration à Mme Marie-Antoinette FISCHER
Mme Marjorie RIBES a donné procuration à M. Bertrand LEMOIGNE
M. Stéphane BEDEL a donné procuration à Mme Laurence ARTERO-MOREL
M. Philippe LORINQUER a donné procuration à Mme Stéphanie GAUTIER

Absents : M. David HURTADO, Yves LEGUAY, Yannick SERIN, Pierre TROUCHE

Secrétaire de séance : Hélène DEVILLER

Nombre de Membres En exercice : 23 Présents : 13+6 proc. Votants : 19
Date convocation 07/04/2023 Date d'affichage 07/04/2023
Acte rendu exécutoire Date transmission à la Préfecture le 14/04/2023 Le Maire, Josian RIBES

Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie

M. le Maire indique à l'assemblée, qu'afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, il apparaît opportun de contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommée « ligne de trésorerie ». La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds («tirages») lorsqu'il le souhaite.

Plusieurs organismes de crédits ont été consultés afin de disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 300 000€ / an. Après analyse des différentes propositions reçues il s'avère que l'offre de la Caisse d'Epargne apparaît la plus pertinente. Les conditions de la ligne de trésorerie proposée par la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 300 000€
- Durée : 1 an maximum
- Taux d'intérêt : Euribor 1 semaine + marge 1,20 %
- Traitement automatisé des mouvements : tirages, remboursements, paiement des intérêts et commissions réalisés par crédit/débit d'office.
- Paiement des intérêts : trimestriels
- Frais de dossier : 600€
- Demande de tirage : aucun montant minimum
- Commission de non-utilisation : 0,10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen
- Pas de commission d'engagement et de mouvement

M. le Maire invite ensuite à l'assemblée à se prononcer sur cette proposition

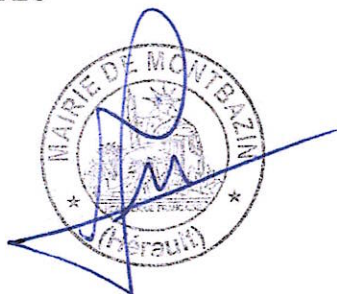
Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20230412-2023-DELIB-9-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie, si nécessaire, auprès de la Caisse d'Épargne d'un montant maximum de 300 000€ aux conditions indiquées ci-dessus ;
- Autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat ;
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette ligne de trésorerie.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,
Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20230412-2023-DELIB-9-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023